

De: Gravel, Dave [REDACTED]
Envoyé: 17 janvier 2023 09:39
À: Fournier, Nadia
Cc: Moreau, Marie-Pier
Objet: RE: Retard du rapport annuel de gestion en raison de CASA

ATTENTION: Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins que vous reconnaissiez l'expéditeur et sachiez que le contenu est sûr.

Allo!

Ça nous va!

Merci

Dave Gravel
Conseiller politique
Cabinet de la vice-première ministre et
ministre des Transports et de la Mobilité durable

700, boulevard René-Lévesque Est, 29^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Cell. : [REDACTED]
[REDACTED]

RAPPEL CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE

Assurez-vous d'être conforme à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme en déclarant vos activités de lobbyisme à Carrefour Lobby Québec, la plateforme de divulgation et de consultation des activités de lobbyisme. Pour en savoir davantage sur la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme : 1-866-281-4615 ou [lobbyisme.quebec](https://www.lobbyisme.quebec.ca)

De : Fournier, Nadia <nadia.fournier@saaq.gouv.qc.ca>
Envoyé : 19 décembre 2022 13:54
À : Gravel, Dave <[REDACTED]>
Cc : Moreau, Marie-Pier <marie-pier.moreau@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : Retard du rapport annuel de gestion en raison de CASA

Avertissement automatisé: Ce courriel provient de l'extérieur de notre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour Dave,

Je te réfère à la fiche ci-jointe. En raison de l'implantation de CASA, la Société sera dans l'impossibilité de livrer le rapport annuel de gestion 2022 dans les délais habituels. Normalement, celui-ci est déposé à l'Assemblée vers la mi-mai. L'échéancier devant être retardé de 2 mois, un dépôt serait possible dès le début de la session d'automne.

J'aimerais connaître le degré de confort du cabinet à ce sujet.

Merci à l'avance!

Nadia Fournier, directrice
Direction des relations gouvernementales et du soutien administratif
Vice-présidence aux affaires juridiques et corporatives
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage
Québec (Québec) G1K 8J6
Cellulaire : [REDACTED]
[REDACTED]

1. ÉLÉMENTS DE RÉPONSE SUGGÉRÉS

- La Société de l'assurance automobile du Québec (Société) réalisera une étape clé de sa modernisation avec le déploiement de CASA au début de l'année 2023, ce qui occasionnera des délais pour la production de certaines informations du rapport annuel de gestion (RAG) 2022.
- C'est pourquoi le dépôt du RAG à l'Assemblée nationale devra être repoussé à l'automne.

2. RÉSUMÉ DE L'ENJEU

- La Loi sur l'administration publique (LAP) prévoit que chaque ministre dépose à l'Assemblée nationale le rapport annuel de gestion de son ministère ainsi que celui des organismes et des unités administratives relevant de sa responsabilité dans les 4 mois de la fin de leur année financière ou, si l'Assemblée ne siège pas, dans les 15 jours de la reprise de ses travaux.
- Ainsi, la Société est tenue de transmettre son RAG, incluant les états financiers, au ministre des Transports au plus tard le 30 avril, afin qu'il puisse le déposer devant l'Assemblée nationale dans les 15 jours de sa réception.
- Dans le cadre du déploiement des nouveaux services aux clients (livraison 2 de CASA), des travaux ont été prévus par les auditeurs du Vérificateur général du Québec et de BDO Canada pour la vérification des états financiers. Dans ce contexte, l'échéancier habituel de production des états financiers doit être décalé de deux mois.
- Parallèlement, ce déploiement pourra occasionner des délais pour la production d'autres informations de gestion nécessaires à la rédaction du RAG.
- La Société ne sera donc pas en mesure de produire son RAG selon l'échéancier habituel, soit pour permettre le dépôt à l'Assemblée nationale au printemps.
- La même situation s'était produite lors de la livraison 1 de CASA. Les délais occasionnés dans l'élaboration du Rapport annuel de gestion 2018 avaient fait en sorte que ce dernier soit déposé à l'Assemblée nationale plus tard que prévu. Les parlementaires n'y avaient pas vu d'inconvénients.
- Par ailleurs, une revue des RAG des organisations comparables confirme que la Société s'inscrit toujours dans les meilleures pratiques de reddition de comptes.